

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/17/2021033644/justel>

Dossier numéro : 2021-09-17/12

Titre

17 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement flamand refusant la reconnaissance de la compétence d'enseignement des options non encore existantes dans l'enseignement artistique à temps partiel pour l'année scolaire 2021-2022

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 09-11-2021 page : 111577

Entrée en vigueur : 19-11-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). En application de l'article 130 du décret du 9 mars 2018 relatif à l'enseignement artistique à temps partiel et des articles 55 à 58 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 4 mai 2018 relatif à l'offre de formation, à l'organisation, au cadre du personnel, à la perception des droits d'inscription et à la certification de l'enseignement artistique à temps partiel, la compétence d'enseignement n'est pas attribuée aux académies d'enseignement artistique à temps partiel suivantes pour les options non encore existantes, énumérées ci-après :

- 1° Jetse academie MWD (49131) : option musique-parole-danse sur mesure ;
- 2° Kunstenacademie "August De Boeck" Asse (49254) : musique sur mesure ;
- 3° Gemeentelijke Academie muziek, Woord en Dans Grimbergen (49338) : musique sur mesure ;
- 4° Gemeentelijke Muziekacademie Wijnegem (49486) : labo musical inclusif (musique sur mesure) ;
- 5° Gemeentelijke Academie Muziek, Woord en Dans Heist-op-den-Berg (49577) : EAP sur mesure ;
- 6° Stedelijke Academie Muziek, Woord en Dans Turnhout (49627) : musique sur mesure ;
- 7° Stedelijk Conservatorium Mechelen (49874) : musique sur mesure ;
- 8° Hagelandse Academie voor Muziek en Woord (50062) : musique sur mesure ;
- 9° Kunstacademie Regio Tienen (50088) : musique sur mesure ;
- 10° Conservatorium aan Zee (50377) : musique sur mesure ;
- 11° Stedelijke Academie Muziek, Woord en Dans Harelbeke (50419) : I.A.C. ;
- 12° Stedelijke Academie Muziek en Woord Tielt (50451) :
 - a) parole sur mesure ;
 - b) musique sur mesure ;
- 13° Stedelijke Academie voor Podiumkunsten Adriaan Willaert (50501) : soins ;
- 14° Stedelijke Academie Muziek en Woord Poperinge (50575) : EAP sur mesure ;
- 15° GO! Kunstacademie De Poel (50625) :
 - a) musique sur mesure ;
 - b) danse sur mesure ;
 - c) parole sur mesure ;
 - d) arts graphiques sur mesure ;
- 16° Stedelijke Muziekacademie Ninove (50856) :
 - a) danse sur mesure (EAP sur mesure) ;
 - b) parole sur mesure (EAP sur mesure) ;
 - c) musique sur mesure (EAP sur mesure) ;